



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 03

SÉANCE DU 6 JANVIER 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 31 décembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Colette BONIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Régis DE MALLMANN ; M. Pierre COTE ; M. Benoît SECHET ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Benoît SECHET.

Membres absents : Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Claude GAUD.

— — — —

OBJET : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX

Conformément à la délibération du Conseil d'administration n° 2021-16-T2 en date du 25 mars 2021 relative à la convention de groupement de commande permanent entre la Commune d'Écully et le Centre communal d'action sociale d'Écully, La Ville a engagé un marché de fourniture de repas.

Celui-ci a été conclu pour une période d'un an à compter du 21 novembre 2022, renouvelable trois fois pour la même durée par tacite reconduction, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans. Ce marché a été attribué à l'entreprise Sud Est Restauration.

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260106-CCAS_2026-03-DE Date de télétransmission : 14/01/2026 Date de réception préfecture : 14/01/2026

Le marché prévoit une révision annuelle des prix. L'actualisation des prix au 1^{er} décembre 2025 s'est traduite par une hausse de +1,28%. Le prix unitaire des prestations est le suivant depuis le 1^{er} décembre 2025 :

Prestation	Prix unitaire TTC
Déjeuner du lundi au samedi	12,819 €
Déjeuner dimanche et jours fériés	13,397 €
Diner léger	6,288 €
Repas de Noël	15,868 €
Repas invités/extérieurs	15,868 €

Au regard de l'évolution du tarif unitaire des prestations, consécutive à l'impact de l'inflation sur le coût des matières premières et de production, il convient de faire évoluer la tarification faite aux résidents afin de limiter l'impact financier sur le budget annexe de la résidence autonomie Louise Coucheroux.

Cette évolution tarifaire proposée est la suivante :

Prestation	Prix unitaire TTC 2025	Prix unitaire TTC 2026
Déjeuner du lundi au samedi	12,30 €	12,50 €
Déjeuner dimanche et jours fériés	13,30 €	13,50 €
Diner léger	6,50 €	6,60 €
Repas invités / extérieurs	16,00 €	16,20 €
Repas de Noël	16,00 €	16,20 €
Repas de Noël invités	18,00 €	18,30 €

Le CCAS assumera le reste à charge entre le coût du repas facturé par Sud Est Restauration et le coût facturé aux résidents, montant qui reste équivalent à celui de l'année 2025.

— — — —

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2021-16-T2 du 25 mars 2021 relative à la convention de groupement de commande permanent entre la Commune d'Écully et le Centre communal d'action sociale d'Écully ;

Vu la décision du Président du CCAS n° 2022-007 du 25 octobre 2022 relative à l'accord cadre à bons de commande – Gestion de la cuisine du Centre Louise Coucheroux et fourniture de repas aux personnes âgées ;

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Louise Coucheroux consulté le 18 décembre 2025, émettant un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour,

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260106-CCAS_2026-03-DE
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Fixe comme suit les tarifs de restauration à la résidence autonomie :

Prestation	Prix unitaire en € TTC
Repas de midi du lundi au samedi	12,50 €
Repas de midi dimanche et jours fériés	13,50 €
Dîner léger	6,60 €
Repas invités	16,20 €
Repas de Noël	16,20 €
Repas de Noël invités	18,30 €

- Dit que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 6 janvier 2026

Certifié exécutoire le **14 JAN. 2026**

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260106-CCAS_2026-03-DE
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026